

NEWSLETTER DES GRANDES CULTURES ET FOURRAGES BIO

PROPOSÉE PAR INTERBIO FRANCHE-COMTÉ



ACTU DU MOIS

Lancement en Franche-Comté du label FNAB pour une BIO plus exigeante

Développé par la FNAB depuis plusieurs années, le label FNAB est aujourd'hui en cours de lancement en Franche-Comté.

Ce dernier va plus loin que le label AB sur la biodiversité (préservation et diversification des habitats, couverture du sol etc.) ainsi que sur des critères sociaux (meilleure rémunération des agriculteurs, fidélisation de la main d'œuvre etc.). L'objectif est de valoriser auprès du grand public les exploitations, nombreuses aujourd'hui, allant plus loin que le label BIO sur les critères cités ci-dessus.

Interbio FC se propose de vous accompagner au cours du processus de labellisation en vous expliquant la marche à suivre ainsi qu'en facilitant la prise en main de l'outil d'autodiagnostic.

Vous avez accès à un outil [d'auto positionnement](#) afin de savoir si votre exploitation respecte déjà le cahier des charges du label FNAB.

Toutes les informations sur le site de la [FNAB](#).

Source: [fnab.org](#)

“

Cette newsletter à paraître tous les mois fait un point sur les actualités du moment et répond aux interrogations les plus fréquentes que nous avons rencontrées sur le terrain. La section informations diverses reprend les informations à vous transmettre. Bonne lecture!

DANS CE NUMÉRO

ACTU DU MOIS

Lancement en FC du label FNAB pour une BIO plus exigeante

ARTICLE

Contrôle des aides PAC: le nouveau dispositif 3STR, un suivi satellitaire régulier des parcelles

INFORMATIONS DIVERSES

Découvrez notre livrable itinéraires techniques des grandes cultures en agriculture biologique!

Calculatrice coûts de production simplifiée

PROGRAMME DES SEMAINES A VENIR

Décembre : Demi-journée présentation de la nouvelle PAC

Côté Bourguignon

03/11 Webinaire sur la nouvelle PAC

22/11 Formation: l'azote en grandes cultures bio : limiter les pertes, maximiser les marges

ARTICLE

CONTRÔLE DES AIDES PAC: LE NOUVEAU DISPOSITIF 3STR, UN SUIVI SATELLITAIRE RÉGULIER DES PARCELLES

Après une année de tests en 2022, le dispositif 3STR sera mis en place en janvier 2023 pour la nouvelle PAC. Avec l'objectif de faciliter et de sécuriser la déclaration PAC, il présente également certains inconvénients. En quoi consiste cet outil?

Présentation du dispositif

L'objectif est celui d'un suivi des surfaces en temps réel. Ainsi, des satellites prendront des images tous les 3 à 6 jours de l'ensemble des parcelles des agriculteurs. Ces images seront traitées par intelligence artificielle et confrontées aux données issues de la télédéclaration. En cas de contradiction entre images satellitaires et déclaration de l'exploitant, l'ASP sera notifiée et procédera à une vérification par ordinateur. Si cette vérification ne permet pas d'exclure une erreur de déclaration, l'agriculteur sera notifié. Il lui sera alors proposé de modifier sa déclaration en cas d'erreur ou bien de se rendre sur la parcelle, prendre une photo par l'intermédiaire d'une application et de l'envoyer à la DDT. Dans l'éventualité où les photos ne seraient pas concluantes, un ou des contrôleurs se rendraient sur place pour réaliser un contrôle visuel.

En 2023 seules certaines aides seront concernées par ce dispositif

En 2023 seuls les droits au paiement de base, l'aide redistributive et l'ICHN seront contrôlés par ce dispositif. Ainsi l'entretien minimal des parcelles (absence d'enfrichement) sera contrôlé.

En revanche, en 2024 tous les dispositifs surfaciques seront concernées. Les aides couplées seront particulièrement scrutées.

Le droit à l'erreur, un avantage

Le principal avantage de ce nouveau dispositif est le droit à l'erreur. Ainsi, si on s'aperçoit d'une erreur dans sa déclaration suite à une notification de la DDT ou en cas d'accident de culture, la déclaration pourra être corrigée sans pénalité jusqu'à fin août.

Le smartphone, bientôt indispensable?

Lorsque l'exploitant n'est pas en mesure de prendre des photos via l'application, l'ASP propose de déléguer.

"En cas de grosse difficulté de connexion, l'ASP souligne que l'exploitant pourra déléguer la réponse à un organisme de service ou à une personne de sa connaissance disposant d'un smartphone." [1]

Dépendance vis-à-vis d'un voisin ou ami au risque que ceux-ci ne soient pas disponibles au moment du besoin (quelle délai entre la demande et l'envoi de photos?) ou paiement d'un service pour une prestation jusqu'à lors gratuite ?

Bien que présentant des avantages, dont un futur gain de temps pour l'administration, ce dispositif témoigne de la poursuite de la modernisation technologique forcée du monde agricole.

Sources: [1] Réussir.fr ; asp-public.fr ; doubs.gouv.fr ; FAQ Fnab

INFORMATIONS DIVERSES

Découvrez notre livrable itinéraires techniques des grandes cultures en agriculture biologique!

Ce document présente les itinéraires techniques "types" d'une quinzaine de cultures ainsi que leurs performances économiques respectives. Ce travail fait suite à un suivi de plusieurs centaines de parcelles Franc-Comtoise sur plusieurs années.

Ce document est produit à titre indicatif et permet une première comparaison de la rentabilité de différentes cultures trouvées en Franche-Comté. Il témoigne de la diversité des cultures que l'on trouve sur le territoire et doit inciter à l'échange entre paysans en cas de volonté de diversifier son assolement!



Calculateur coûts de production simplifiée

Cet outil, proposé par Arvalis, permet de calculer simplement les coûts de production d'une culture. Le calcul prend en compte les intrants, les coûts de mécanisation, de main d'oeuvre ainsi que les autres charges fixes (fermage, assurances etc.).

ATTENTION l'outil datant un petit peu il fait allusion aux DPU. Il vous faudra compléter à la place des DPU la somme des DPB et paiement verts par hectare!

3 Résultats pour votre maïs

Coût de production complet	178 €/T
Productivité	600 T/UTH
Détail des calculs :	
Produit	
Rendement	6 T/ha
Prix de vente	400 €/T
DPU	200 €/ha
Aide couplée	0 €/ha
Intrants	
Engrais	150 €/ha
Semences	250 €/ha
Phytos	0 €/ha
Autres intrants	0 €/ha
Marge brute	
sans DPU	2000 €/ha
avec DPU	2200 €/ha
Méca + Main d'œuvre	
Charges méca	200 €/ha
Charges salariales	0 €/ha
Coût MSA	30 €/ha
Charges directes d'irrigation	0 €/ha
Autres charges de structure	0 €/ha
Marge directe	
sans DPU	1770 €/ha
avec DPU	1970 €/ha
Autres charges fixes	
Fermage	150 €/ha
Charges diverses	30 €/ha
Marge nette	
sans DPU	1590 €/ha
avec DPU	1790 €/ha

PROGRAMME DES SEMAINES À VENIR



En décembre:

Une demi-journée dans le Jura sur la BIO dans la nouvelle PAC

Avec intervention de la DDT39

Inscription par mail à

lewis.ward@agribiofranche.comte.fr

ou par téléphone au 0618349486

DU CÔTÉ DE LA BOURGOGNE

Le 3 novembre de 14h à 16h:

Un webinaire sur la nouvelle PAC proposé par BioBourgogne

Inscription obligatoire

Réservé aux adhérents des GAB

Webinaire PAC
Jeudi 3 novembre de 14 h à 16 h
réservé aux adhérent-es des GAB



Vous vous posez des questions quant à la nouvelle PAC et ses implications pour les producteurs/rices bio ?
Inscrivez-vous au webinaire organisé par BIO BOURGOGNE pour tout savoir et poser vos questions (inscription obligatoire). Un lien de connexion zoom vous sera envoyé la veille du webinaire.

[Inscription webinaire](#)



[Inscription ici](#)

Le 22 novembre de 9h à 17h:

Formation: L'azote en grandes cultures bio :
limiter les pertes, maximiser les marges

Intervenant: Julien Halska

Inscription obligatoire avant le 15/11

[Programme ici](#)



[Programme détaillé](#)

[Inscription ici](#)

L'azote en grandes cultures bio : limiter les pertes, maximiser les marges
Mardi 22 novembre
Côte d'Or (secteur Beaune)

Jeudi 8 décembre
Yonne (Pays d'Othe)
+ 2 heures de formation à distance

[Inscription](#)